

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS302/3
27 octobre 2003

(03-5692)

Original: espagnol

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE – MESURES AFFECTANT L'IMPORTATION ET LA VENTE DE CIGARETTES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Demande de participation aux consultations

Communication du Nicaragua

La communication ci-après, datée du 23 octobre 2003, adressée par la Mission permanente du Nicaragua à la Mission permanente de la République dominicaine, à la Mission permanente du Honduras et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Eu égard à la demande de consultations que la Mission permanente du Honduras a présentée à la Mission permanente de la République dominicaine, distribuée le 13 octobre 2003 sous les cotes WT/DS302/1 et G/L/645, au sujet des "Mesures affectant l'importation et la vente de cigarettes sur le marché intérieur", conformément à l'article 4 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémorandum d'accord) et à l'article XX:1 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Nicaragua désire être admis à participer à ces consultations en raison de son intérêt commercial substantiel dans lesdites consultations, comme le prévoit l'article 4:11 du Mémorandum d'accord.

Nous espérons une réponse positive à la présente demande.
